

ACL - GIERES - TARIFS - ANNEE 2026

(Applicables au 07/01/2026)

Les tarifs de base des centres de loisirs se situent entre 19,40 € et 28,70 € par jour, en fonction du quotient familial. Les tarifs ci-dessous tiennent compte des aides du CCAS de la Ville de Gières.

TARIFS CENTRES DE LOISIRS

Quotient Familial	JOURNEE (repas compris)	DEMI-JOURNEE avec repas	DEMI-JOURNEE sans repas
- 310	5,00 €	3,50 €	2,50 €
311 - 390	5,15 €	3,65 €	2,60 €
391 - 450	6,50 €	4,50 €	3,25 €
451 - 460	6,90 €	4,70 €	3,45 €
461 - 620	9,40 €	6,45 €	4,70 €
621 - 800	13,00 €	9,10 €	6,50 €
801 - 810	13,20 €	9,20 €	6,60 €
811- 1000	17,10 €	12,00 €	8,55 €
1001 - 1220	19,60 €	13,65 €	9,80 €
1221 - 1230	20,00 €	13,90 €	10,00 €
1231 - 1450	21,70 €	15,20 €	10,85 €
1451 - 1460	22,00 €	15,30 €	11,00 €
1461 - 1800	23,10 €	15,95 €	11,55 €
1800 - 1810	23,40 €	16,10 €	11,70 €
+ 1810	24,80 €	17,00 €	12,40 €

Rappel : Les stages d'activités spécialisées sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade/ Equitation	Tennis / Cirque	Judo / Créafolies / Skate / Petits Vélos
- 450	195,80 €	161,70 €	125,40 €
451 - 1220	242,00 €	202,40 €	165,00 €
1221 - 1800	279,40 €	235,40 €	196,90 €
+ 1800	317,90 €	269,50 €	229,90 €

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2ème trimestre 2026.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs
les après-midi

Quotient familial	Equitation (du 7 au 10/04 : 4 après-midis)	Equitation (du 13 au 17/04 : 5 après-midis)
	Tarifs Grenoble	Tarifs Grenoble
- 450	71,20 €	89,00 €
451 - 1220	88,00 €	110,00 €
1221 - 1800	101,60 €	127,00 €
+ 1800	115,60 €	144,50 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

Adhésion à l'Association : 10 € (adhésion annuelle et familiale, valable du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026)

A NOTER : Les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés et, les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.